



METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

n° 23-F-166

23-DD-0309	Décision de résiliation du marché relatif à l'exploitation des centres de valorisation des déchets recyclables d'Halluin et Lille/Loos conclu avec la SPL TRISELEC
23-DD-0343	Fonds vert - Déploiement d'une collecte de biodéchets par apport volontaire - Demande de subvention
23-DD-0344	Fonds vert - Déploiement de composteurs collectifs - Demande de subvention
23-DD-0345	Fonds vert - Modernisation du Centre de Valorisation Organique - Demande de subvention
23-DD-0348	Conseil et réalisation de plans média, négociation et réservations d'espaces publicitaires - Lot 2 - Avenant n° 1 - sans incidence financière - autorisation de signature
23-DD-0349	Renouvellement de la marque "Stade Pierre Mauroy" auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI)

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Le 12/05/2023
Arnaud FICOT

